

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

conformément au règlement (CE) n°
1907/2006 (modifié par le règlement (UE)
2020/878)

SWIZIG Blue Azzurro Longfill sans nicotine, 0mg/ml

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. identifiant du produit

Nom du produit SWIZIG Blue Azzurro Longfill recharge liquide sans nicotine, 0mg/ml

UFI KH00-T0VG-S001-U1CQ

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées devient

Utilisation de la substance/mélange E-liquide pour cigarettes électroniques

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité Nom

des société TOBIA
Dorfstrasse 19
CH-9535 Wilen
T. +41 (0)79 956 48 56
www.swizig.ch
swizig@bluewin.ch

1.4. Numéro d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date de révision 05.02.2025

version SGH 1

SECTION 2 : Possible Conduit

2.1. classification de la substance ou mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance ou le mélange n'est pas classé.

Plus Détails Le texte intégral des phrases mentionnées ici se trouve dans la section 16ème

2.2. éléments d'étiquetage

mot d'avertissement	-
Avertissements de danger	Aucun.
Conseils de prudence	P102 : Tenir hors de portée des enfants arriver là-bas. P301+P312 : EN CAS D'INGESTION : malaise Appelez un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Informations complémentaires	EUH208 : Contient des ingrédients aromatiques. Peut provoquer des allergies provoquer des réactions.
Identifiant du produit emballage < 125 ml	Non nécessaire. Aucun pictogrammes. P102 : Tenir hors de portée des enfants.
2.3. Autres Dangers	Aucun connu.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients

3.2. mélanges

Solution liquide avec arômes - Prête à l'emploi - SANS nicotine

ingrédients	poids %	Classification CLP	identifiant du produit
1,2-propanediol	45% - 55%	-	N° CAS : 57-55-6 N° CE : 200-338-0
glycérine	40% - 45%	-	N° CAS : 56-81-5 N° CE : 200-289-5
WS23	< 2%	Toxicité aiguë . 4 Voie orale - H302	N° CAS : 51115-67-4 N° CE : 256-974-4
éthyle butyrate	< 0,5%	Irritant pour les yeux . 2 - H319 Flamme liquide 3 - H226	N° CAS : 105-54-4 Numéro EG: 203-306-4
acide 2-méthylvalérique	< 0,4%	Corrigé de la peau 1B - H314	N° CAS : 97-61-0 Numéro EG: 202-594-9
cis-hex-3-en-1-ol	< 0,2%	Irritant pour les yeux . 2 - H319 Flamme liquide 3 - H226	N° CAS : 928-96-1 Numéro EG: 213-192-8
Furaneol	< 0,1%	Toxicité aiguë . 4 Voie orale - H302 Barrage oculaire. 1 - H318 Peau Corr. 1B - H314 Sens. cutanée 1A - H317	N° CAS : 3658-77-3 N° CE : 222-908-8
isopentyle acétate	< 0,1%	Flamme . Liq . 3 - H226	N° CAS : 123-92-2 N° CE : 204-662-3

Le texte intégral des phrases mentionnées ici se trouve dans la section 16.

Dangereux Contaminants Aucun connu.

SECTION 4 : Premiers secours

4.1. Description de la mesures de premiers secours

Inhalation : Transporter à l'air frais. En cas d'exposition grave, consulter un médecin.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon. Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin notifier.

Contact avec les yeux	Rincer abondamment à l'eau, également sous les yeux. paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un spécialiste.
Ingestion	Rincer la bouche. Si nécessaire, consultez un médecin.
4.2. Les plus importantes maladies aiguës et différées symptômes et effets	Plaintes non spécifiques. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin.
4.3. Indication de toute attention médicale immédiate ou de tout traitement spécial nécessaire	Aucun connu.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. agent extincteur

Approprié Agent d'extinction : Eau pulvérisée, résistant à l'alcool Mousse, Utiliser un extincteur à poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

inapproprié Agent extincteur : jet d'eau à grand débit.

5.2. Précautions particulières résultant de la substance ou du mélange Conduit En cas d'incendie, les fumées peuvent contenir des composés toxiques et/ou irritants en plus du produit de départ. Recueillir séparément les eaux contaminées utilisées pour l'extinction d'un incendie ; elles ne doivent pas pénétrer dans le réseau d'égouts.

5.3. Notes pour la lutte contre les incendies

Équipement de protection spécial à la lutte contre les incendies Mesures courantes en cas d'incendie impliquant des produits chimiques. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Spécial Instructions d'extinction Aucune mesure particulière nécessaire.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles , équipement de protection et procédures d'urgence Procédure

Personnel non formé aux situations d'urgence Éviter le contact avec les yeux.

Le personnel d'urgence doit utiliser un équipement de protection individuelle. Portez des chaussures de sécurité antidérapantes lorsque des déversements et des fuites sont possibles.

6.2. Mesures de protection de l'environnement Aucune mesure particulière de protection de l'environnement nécessaire.

6.3. Méthodes et matériels pour la rétention et nettoyage Balayer ou passer l'aspirateur rapidement. Pour l'élimination, déposer dans des conteneurs adaptés et fermés (conteneurs en plastique en PEHD).

6.4. référence à autres sections

Voir les chapitres 8 et 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Mesures de protection pour la sécurité manutention

Éviter le contact avec les yeux.

7.2. Conditions de stockage sûres, compte tenu des éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées. Conserver dans le récipient d'origine à température ambiante.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Aucune information disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. À surveiller paramètre

Limite(s) d'exposition

Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même disponible.

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)

Suisse - Usage professionnel
Limites d'exposition - Groupes à risque pour le développement
Suisse - Professionnel

Groupe de risque de développement C

Limites d'exposition -
STEL - (KZGW)

100 mg/m³ STEL [KZGW] (poussières

Suisse - Professionnel Limites
d'exposition - TWA - (MAK)

inhalables) 50 mg/m³ TWA [MAK] (

Glycérine (CAS 56-81-5) Suisse
- Professionnel Limites
d'exposition - Groupes à risque
pour le développement

poussières inhalables)

Suisse - Professionnel Limites
d'exposition - STEL -
(KZGW)

Groupe de risque de développement C

Suisse - Professionnel Limites
d'exposition - TWA - (MAK)

100 mg/m³ STEL [KZGW] (poussières inhalables)

50 mg/m³ TWA [MAK] (poussières inhalables)

8.2. Limiter et surveiller l'exposition

Dispositifs de contrôle technique adaptés

précautions habituelles lors de la manipulation de produits chimiques doivent être respectées.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Pas d'équipement de protection particulier nécessaire.

Protection des mains

Normalement pas nécessaire. Des gants de protection sont recommandés en cas de contact prolongé avec la peau. Gants en latex.

<i>Protection des yeux</i>	Contact avec les yeux éviter.
<i>Peau- et Protection du corps</i>	Aucune mesure particulière nécessaire.
<i>Thermique Dangers</i>	Aucune mesure particulière nécessaire.
Limiter et surveiller l'exposition environnementale	mesure particulière n'est requise

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les caractéristiques physiques et chimiques de base

État de la matière :	Liquide.
couleur	rouge
Odeur	aromatique.
point de fusion/ Point de congélation :	Non certainement.
Point d'ébullition ou point/plage d'ébullition initial :	Non déterminé.
Inflammabilité :	Non certainement.
Limites d'explosion inférieures et supérieures :	Non déterminé.
Point d'éclair :	inflammable
Température d'inflammation :	Non certainement.
Température de décomposition :	Non certainement.
Valeur du pH :	non applicable
Cinématique Viscosité :	Non certainement.
Solubilité :	soluble (Eau)
Coefficient de partage n-octanol /eau (valeur log) :	Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non déterminée.
Densité et/ou densité relative :	Non déterminée.
Relatif Densité de vapeur :	Non certainement.
Propriétés des particules :	Non en vigueur.

9.2. Autres Déclarations

Autres paramètres liés à la sécurité	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Aucune information disponible.
10.2. Chimique Stabilité instructions Utiliser.	Aucune décomposition lorsqu'il est utilisé conformément aux
10.3. possibilité de réactions dangereuses	Aucune information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Inactivation par rayonnement UV, composés organiques et vapeur chaude .

10.5. incompatible Matériaux	Acides et Bases. peroxydes.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Normalement, rien à prévoir. La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger au sens du règlement (CE) n° 1272/2008

Aigu Toxicité	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même disponible. 1,2-propanediol (CAS 57-55-6) DL50 cutanée lapin = 20 800 mg/kg (NLM_CIP) DL50 orale rat = 20 g/kg (NLM_CIP) Glycérine (CAS 56-81-5) DL50 cutanée lapin > 10 g/kg (NLM_CIP) CL50 inhalation rat > 2,75 mg/L 4 h (ECHA) DL50 orale rat = 12600 mg/kg (NLM_CIP)
----------------------	--

Effet corrosif/irritant sur le Peau **Aucune** irritation cutanée.

Lésions oculaires graves /irritation oculaire Le contact avec les yeux peut provoquer une irritation.

sensibilisation des voies respiratoires/de la peau Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles par contact cutané.

Cancérogénicité Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité des cellules germinales Sur la base des données disponibles, les critères de classification pas accompli.

Toxicité pour la reproduction Sur la base des données disponibles, les critères de classification pas accompli.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) Aucune donnée disponible.

Risque d'aspiration Aucune donnée disponible.

Expérience sur Personnes Aucune donnée disponible.

11.2. Informations sur d'autres Conduit

perturbateurs endocriniens Perturbateur(s) endocrinien(s) : 1,2-propanediol
Caractéristiques

Autres Informations Aucune donnée disponible

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité	Aucune donnée n'est disponible pour le produit lui-même disponible.
1,2-Propanediol (CAS 57-55-6) UE - Ecolabel (66/2010) - Détergent ingrédient Base de données - Aérobic dégradation UE - Ecolabel (66/2010) - Détergent Ingrédient Base de données - Anaérobic Dégradation Écotoxicité – Eau douce Algues – Données sur la toxicité aiguë Écotoxicité – Poissons d'eau douce – Données sur la toxicité aiguë	Facilement biodégradable conformément aux directives de l'OCDE. Biodégradable sous conditions anaérobies . CE50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 19 000 mg/L (IUCLID) CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 51 600 mg/L [statique] (IUCLID) CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 41 - 47 mL /L [statique] (EPA) CL50 96 h Pimephales promelas 51400 mg/L [statique] (IUCLID) CL50 96 h Pimephales promélas 710 mg/L (EPA) CE50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L [Statique] (EPA)
Écotoxicité – Puce d'eau – Données sur la toxicité aiguë	Facilement biodégradable conformément aux lignes directrices de l'OCDE. Biodégradable sous conditions anaérobies . CL50 96 h Oncorhynchus mykiss 51 - 57 mL /L [statique] (EPA)
Glycérine (CAS 56-81-5) UE - Ecolabel (66/2010) - Détergent Ingrédient Base de données - Aérobic Dégradation UE - Ecolabel (66/2010) - Détergent Ingrédient Base de données - Anaérobic Dégradation Écotoxicité – Poissons d'eau douce – Données sur la toxicité aiguë	Devrait être biodégradable
12.2. persistance et dégradabilité	
12.3. potentiel de bioaccumulation	La bioaccumulation est peu probable.
12.4. mobilité dans le Sol	Aucune donnée disponible.
12.5. Résultats du PBT et Évaluation	Aucune information disponible.
12.6. perturbateurs endocriniens Caractéristiques	Aucune information disponible.
12.7. Autres nuisibles effets	Aucune information disponible.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13 janvier procédés de traitement des déchets

inutilisé	Quantités résiduelles du produit pour l'usage prévu fournir ou l'éliminer comme déchet dangereux. Les emballages vides peuvent être jetés avec les ordures ménagères. Les quantités plus importantes doivent être éliminées publiquement. Code VeVA (Règlement sur le mouvement des déchets) : 07 07 99.
Non nettoyé	Emballage
	Éliminer comme produit non utilisé, purifié Rapportez les matériaux d'emballage aux circuits de recyclage locaux.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Sans objet .
14.2. officiel de l'ONU	Sans objet .
14.3. Classes de danger pour le transport	Non en vigueur.
14.4. Groupe d'emballage	Non en vigueur.
14.5. Risques environnementaux	Non en vigueur.
14.6. Précautions particulières à prendre l'utilisateur	Sans objet .
14.7. Transport maritime de marchandises en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Sans objet .

Règlement type de l'ONU

ADR/RID	Non subalterne.
IMDG	Non subalterne.
IATA	Non subalterne.
Plus Informations	Il ne s'agit pas d'une marchandise dangereuse au sens de réglementation des transports.

ARTICLE 15 : Dispositions légales

15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou mélange

Informations réglementaires

Le produit est conforme au règlement (CE) n° 1272/2008 classifié et marqué. Classe de risque pour les eaux WGK (D) = 1. Classe de stockage 12. (CH)

1,2-Propanediol (CAS 57-55-6)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Perturbateurs Présent

endocriniens potentiels
UE - REACH (1907/2006) - Liste des Substances enregistrées Présent

Glycérine (CAS 56-81-5) Présent

UE - REACH (1907/2006) - Liste des Substances enregistrées

WS23 (CAS 51115-67-4)

UE - REACH (1907/2006) - Liste des Substances enregistrées présents

d'éthyle (CAS 105-54-4)

UE - REACH (1907/2006) - Liste des Substances enregistrées présents

Acide 2-méthylvalérique (CAS 97-61-0)

UE - REACH (1907/2006) - Liste des Substances enregistrées présents

cis -hex-3-en-1-ol (CAS 928-96-1)

UE - REACH (1907/2006) - Liste des Substances enregistrées présents

Furaneol (CAS 3658-77-3)

UE - REACH (1907/2006) - Liste des Substances enregistrées présents

isopentyle acétate (CAS 123-92-2)

UE - REACH (1907/2006) - Liste des Substances enregistrées présents

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non nécessaire.

SECTION 16 : Autres informations

Légende des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

CLP : Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (SGH) VeVA : Ordonnance sur la circulation des déchets (SR 814.610)

Références et sources de données importantes

Sources des principales données utilisées pour établir cette fiche de données : REACH, ECHA.

de la procédure de classification

Texte intégral de la phrases énumérées dans les chapitres 2 et 3

H226 : Liquide et vapeurs inflammables
H302 : Nocif en cas d'ingestion
H314 : Provoque de graves brûlures de la peau
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H319 : Provoque une grave irritation des yeux

EUH208 : Contient des ingrédients aromatiques. Peut provoquer des allergies provoquer des réactions

Plus Informations

Mode d'emploi sur l'étiquette observer.

Avis de non-responsabilité
correspondent après

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité au meilleur de nos connaissances et convictions au moment de la révision. Ces informations sont destinées à vous donner des conseils sur la manipulation, le stockage, le traitement, le transport et l'élimination en toute sécurité du produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité. Les informations ne sont pas transférables à d'autres produits. Si le produit nommé dans cette fiche de données de sécurité est mélangé, combiné ou transformé avec d'autres matériaux, ou est soumis à un traitement quelconque, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne peuvent pas être transférées au nouveau matériau ainsi fabriqué, sauf indication expresse contraire.